

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1616

25 août 2006

### SOMMAIRE

Agroethanol S.A., Luxembourg . . . . .	77562	Immobilière Lux S.A., Luxembourg . . . . .	77560
Anubia S.A., Luxembourg . . . . .	77561	Incas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77522
Anym S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	77522	Intercuisine, S.à r.l., Foetz . . . . .	77558
Arrows Private Equity S.A., Luxembourg . . . . .	77558	J.D. Farrods Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	77522
Artimode S.A., Echternach . . . . .	77554	J.D. Farrods Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	77522
Bakery Equity Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	77564	JML Ingénieur Concept S.A., Luxembourg . . . . .	77554
Bungalow-Park Petite Suisse S.A., Beaufort . . . . .	77554	José Manuel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	77563
Café Sportif Rodange, S.à r.l., Rodange . . . . .	77554	King's Cross Asset Funding 18, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77523
Café Um Bur, S.à r.l., Bettange-sur-Mess . . . . .	77558	King's Cross Asset Funding 19, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77530
Canreal S.A., Luxembourg . . . . .	77568	Lampe International S.A., Luxembourg . . . . .	77556
Centre Funéraire du Nord, S.à r.l., Diekirch . . . . .	77554	Lubalux S.A., Beaufort . . . . .	77555
Citafinance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77556	Maripepa S.A., Luxembourg . . . . .	77558
CMI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77552	Micaboul Holding S.A., Luxembourg . . . . .	77568
Crystal Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	77559	Milta S.A., Luxembourg . . . . .	77565
Damae S.A., Luxembourg . . . . .	77562	Pascha Holding S.A., Luxembourg . . . . .	77560
Defa Industrial Group S.A., Luxembourg . . . . .	77537	Pecana S.A., Luxembourg . . . . .	77560
DH Real Estate Finance Holdings S.C.A., Luxembourg . . . . .	77556	(Den) Pnueenhändler-Lux-Pneus, S.à r.l., Vichten . . . . .	77555
Duex Investments S.A., Luxembourg . . . . .	77559	Pro-Trend S.A., Luxembourg . . . . .	77562
E.F.C., Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	77565	Railtour Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77559
E.F.C., Eastern Finance Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	77567	Restaurant-Friture du Parking, S.à r.l., Echternach . . . . .	77555
Erdevel Europa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77562	Rewind Finance S.A., Luxembourg . . . . .	77561
EuroProp (EMC) S.A., Luxembourg . . . . .	77544	Ruby Enterprises S.A., Luxembourg . . . . .	77561
European Multimedia Production S.A., Luxembourg . . . . .	77560	Sparinvest S.A., Luxembourg . . . . .	77543
Evomed Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77555	Stema, Société à responsabilité limitée, Steinfort . . . . .	77562
F.T. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	77560	Teofin S.A., Luxembourg . . . . .	77559
FAM Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77561	Triple Five Sp, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77568
Farad Investment Advisor S.A., Luxembourg . . . . .	77522	UNM Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77529
Fipa Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	77561	United Market Research, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77552
Garage Muller-Locations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77562	United News Distribution, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77543
GMC S.C.I., Esch-sur-Alzette . . . . .	77556	United PRN Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77536
Grabow, S.à r.l., Echternach . . . . .	77555	UPRN 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	77551
(La) Grange Fleurie, S.à r.l., Olm . . . . .	77558	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg . . . . .	77556
H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Luxembourg . . . . .	77559	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg . . . . .	77557
Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Beaufort . . . . .	77555		

**FARAD INVESTMENT ADVISOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 108.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(064129.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

---

**ANYM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4039 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Bourgrund.  
R. C. Luxembourg B 99.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062285.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

---

**INCAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 98.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062395.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

---

**J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.195.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 2006*

- Le rachat de 1.000 (mille) actions de la propre société au prix total de EUR 182.000,00 (cent quatre-vingt-deux mille euros) est accepté.

Certifié sincère et conforme

*Pour J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10066. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064352.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

---

**J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.195.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - ATELIER COMPTABLE & ADMINISTRATIF S.A.

Signature

(064325.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

---

**KING'S CROSS ASSET FUNDING 18, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 117.344.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on June 21, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 18 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Compartments

**Art. 10.** The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

### D. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **E. Independent auditor**

**Art. 17.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

#### **F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

#### **G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 22.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

#### **H. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.



### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

### General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2, 1960, in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
  - Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967, in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 18 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Compartiments

**Art. 10.** Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

### D. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **E. Le réviseur d'entreprises**

**Art. 17.** Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

#### **F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### **G. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

#### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### *Souscription et libération*

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967, à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 5. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064238.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

### **UNM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 44.865.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour la Société*

Signature

Gérant

(062809.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**KING'S CROSS ASSET FUNDING 19, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 117.345.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on June 21, 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 19 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Compartments

**Art. 10.** The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

### D. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **E. Independent auditor**

**Art. 17.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

#### **F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

#### **G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

**Art. 22.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

#### **H. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

### General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967 in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 21 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 19 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.



Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Compartiments

**Art. 10.** Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

### D. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **E. Le réviseur d'entreprises**

**Art. 17.** Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

#### **F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### **G. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

#### H. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

#### *Souscription et libération*

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967 à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Dont acte, passe à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064240.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

#### **UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.085.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.851.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour la Société*

Signature

Gérant

(062811.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**DEFA INDUSTRIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 117.347.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of June.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- DEFA INTERNATIONAL S.A., a company governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 June 2006;

2.- Mr Terje Eidsvig, company director, residing at Hegglistrasse 13, CH-6373 Ennetburgen,

here represented by:

Mrs Martine Kapp, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 June 2006.

Said proxies, being signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of DEFA INDUSTRIAL GROUP S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has a direct or indirect participation interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred thousand Euro (800,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with no par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.



#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The thousand (1,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- DEFA INTERNATIONAL S.A., prenamed, nine hundred ninety-nine shares .....	999
2.- Mr Terje Eidsvig, prenamed, one share .....	1
Total: thousand shares .....	1,000

#### *Payment*

I.- The prenamed subscriber under sub 1.- has paid up the shares thus subscribed by him as follows:

a) by contribution in cash of an amount of forty-nine thousand two hundred Euro (49,200.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this;

b) the balance being seven hundred and fifty thousand Euro (750,000.- EUR) by contribution in kind consisting of thousand four hundred (1,400) fully paid up ordinary shares of the company DEFA GROUP AS, a company incorporated and existing under the laws of Norway, established and having its registered office at Sandviksveien 183, N-1337 Sandvika (Norway), such contribution is valued at seven hundred fifty thousand Euro (750,000.- EUR).

Said contribution in kind as well as the adopted valuation methods are more specifically described in a report established by Mr Stéphane Spedener, réviseur d'entreprises at FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., a company, established and having its registered office at 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, dated on 26 June 2006, which contains the indications foreseen by article 26-1 (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 750,000.- and related cash contribution of EUR 49,200.- totalling EUR 799,200.- is not at least equal to the value (EUR 799,200.-) of the 999 shares of no par value to be issued in consideration therefore.»

The prementioned report, after being signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed deed for registration purposes.

II.- The prenamed subscriber under sub 2.- has paid up the share thus subscribed by him by contribution in cash of an amount of eight hundred Euro (800.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at ten thousand four hundred and fifty Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

1.- Mr Didrik Eidsvig, CEO DEFA AS, Norway, born on 16 May 1973 in Oslo (Norway), residing at Inkognitogt 9, 0258 Oslo (Norway);

2.- Mr Terje Eidsvig, company director, born on 25 September 1943 in Oslo (Norway), residing at Hegglistrasse 13, CH-6373 Ennetburgen;

3.- Mr Austin J. O'Connor, chartered accountant, born on 17 September 1944 in Woolpit (United Kingdom), residing at 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange.

Mr Didrik Eidsvig, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

#### *Second resolution*

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

The company FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 93.065).

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

#### Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as managing director (administrateur-délégué) of the company, Mr Austin J. O'Connor, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- DEFA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 19 juin 2006;

2.- Monsieur Terje Eidsvig, directeur de société, demeurant à Hegglistrasse 13, CH-6373 Ennetburgen, ici représenté par:

Madame Martine Kapp, employée avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 19 juin 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination DEFA INDUSTRIAL GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède une participation directe ou indirecte, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- DEFA INTERNATIONAL S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Monsieur Terje Eidsvig, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

#### Libération

I.- Le souscripteur ci-avant sub 1.- a libéré les actions ainsi souscrites par lui de la façon suivante:

a) par apport en numéraire de la somme de quarante-neuf mille deux cents euros (49.200,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément;

b) le solde soit sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) par apport en nature, consistant en mille quatre cents (1.400) actions ordinaires entièrement libérées de la société DEFA GROUP AS, une société constituée et existant sous les lois de la Norvège, établie et ayant son siège social à Sandviksveien 183, N-1337 Sandvika (Norvège), lequel apport est estimé à une valeur de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR).

Le prêt rapport en nature ainsi que les modes d'évaluation adoptés sont plus spécifiquement décrits dans un rapport établi par Monsieur Stéphane Spedener, réviseur d'entreprises auprès de FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en date du 26 juin 2006, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée et dont les conclusions, rédigées en anglais sont les suivantes:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 750,000.- and related cash contribution of EUR 49,200.- totalling EUR 799,200.- is not at least equal to the value (EUR 799,200.-) of the 999 shares of no par value to be issued in consideration therefore.»

Le prêt rapport, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte a des fins d'enregistrement.

II.- Le souscripteur ci-avant sub 2.- a libéré l'action ainsi souscrite par lui par apport en numéraire de la somme de huit cents euros (800,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ dix mille quatre cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

1.- Monsieur Didrik Eidsvig, CEO DEFA AS, Norvège, né à Oslo (Norvège), le 16 mai 1973, demeurant à Inkognitogt 9, N-0258 Oslo (Norvège);

2.- Monsieur Terje Eidsvig, directeur de société, né à Oslo (Norvège), le 25 septembre 1943, demeurant à Hegglistrasse 13, CH-6373 Ennetburgen;

3.- Monsieur Austin J. O'Connor, expert comptable, né à Woolpit (Royaume-Uni), le 17 septembre 1944, demeurant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange.

Monsieur Didrik Eidsvig, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

La société FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., avec siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 93.065).

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Quatrième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Austin J. O'Connor, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, M. Kapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2006, vol. 905, fol. 26, case 6. – Reçu 8.000 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064244.3/239/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.477.600,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.559.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour la Société*

Signature

*Gérant*

(062813.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**SPARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.400.

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> mars 2006 que:

- La cooptation de Monsieur Jan Stig Rasmussen comme administrateur par le Conseil d'administration en date du 3 mai 2005 est confirmée. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

- L'acceptation par le Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2005 de la démission de Monsieur Henrik Lind Groenbaek en tant qu'administrateur est confirmée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juin 2006.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03038. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(064158.3/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.



**EuroProp (EMC) S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 117.348.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, registered under number 83135 and having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands, represented by Mrs Delphine Horn, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St Helier, Jersey on 19 June 2006;

2) SFM OFFSHORE LIMITED, registered under number 76015 and having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands represented by Mrs Delphine Horn, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St Helier, Jersey on 19 June 2006;

which two proxies after being signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said persons represented as described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

### Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of EuroProp (EMC) S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the entering into and performance of any securitisation transactions as permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, *inter alia*, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- only raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II.- Corporate capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

### Chapter III.- Board of directors, Auditor

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Representation of the Company.** The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 13. Independent Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV.- General meeting of shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15 day of May of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII.- Limited recourse and non petition

**Art. 21. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 22. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### Chapter VIII.- Applicable law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2007.

*Subscription and payment*

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED . . . .	30,000.- EUR	30	30,000.- EUR
SFM OFFSHORE LIMITED. . . . .	1,000.- EUR	1	1,000.- EUR
Total . . . . .	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Valuation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Alexis Kamarowsky, director of companies, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
2. Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, director of companies, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
3. Mr Jean-Marc Debaty, director of companies, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

II) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

III) The registered office of the company is established at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED, enregistrée sous le numéro 83135, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-Normandes, représentée par Maître Delphine Horn, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à St Helier, Jersey, le 19 juin 2006;

2) SFM OFFSHORE LIMITED, enregistrée sous le numéro 76015, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, Iles Anglo-Normandes, représentée par Maître Delphine Horn, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St Helier, Jersey le 19 juin 2006;

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, telles que décrites ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

## Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination EuroProp (EMC) S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives.

## Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporaire-



ment à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires respectivement le conseil d'administration pour chaque compartiment, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII.- Limitation des recours et «interdiction d'initier certaines procédures»**

**Art. 21. Limitation des recours.** Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

**Art. 22. Non Petition.** Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

#### **Titre VIII.- Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT OFFSHORE LIMITED . . . .	30.000,- EUR	30	30.000,- EUR
SFM OFFSHORE LIMITED. . . . .	1.000,- EUR	1	1.000,- EUR
<b>Total . . . . .</b>	<b>31.000,- EUR</b>	<b>31</b>	<b>31.000,- EUR</b>

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Evaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007:

1. Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

2. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

3. Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

II) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

III) Le siège social de la société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: D. Horn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 24, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064246.3/239/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**UPRN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 586.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.377.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

*Pour la Société*

Signature

Gérant

(062815.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.713.300,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.558.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour la Société*

Signature

Gérant

(062817.3/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**CMI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.270.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1.- CAPITAL MANAGEMENT AND INVESTMENT PLC, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered at the Companies House in England and Wales under number 03214950, having its registered office at 54 Baker Street, London W1U 7DA, United Kingdom, here represented by Mrs Valérie Strappa, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal and;

2.- CMI INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered at the Companies House in England and Wales under number 5024469, having its registered office at 54 Baker Street, London W1U 7DA, United Kingdom, here represented by Mrs Valérie Strappa, prenamed, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, declare to be the sole partners of the company CMI LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.270, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on January 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 174 on February 11, 2004. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 569 on 17th March 2006.

The partners request the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 12. (paragraph 1).** The company is managed by one or several managers, who need not be partners. If there is more than one manager, the managers shall be divided into class A and class B managers.

**Art. 12. (paragraph 3).** Towards third parties the company is, in all circumstances, bound by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, only by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

**Art. 12. (paragraph 4).** The board of managers shall meet in the Grand Duchy of Luxembourg only, and no meeting can validly be held elsewhere.»

Paragraph 2 of article 12 shall remain unchanged.

*Second resolution*

The partners decide to appoint as director of class B for an unlimited period:

Mr Hermanus Troskie, director, born on 24th May 1970 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

*Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the partners decide to divide the managers into class A and class B as follows:

- manager A: Mr Timothy Woodcock, born in London, on 21st April 1964, residing at 71, Popes Avenue, Twickenham, and;

- manager B: Mr Hermanus Troskie, prenamed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, amounts to approximately nine hundred Euro (900.-EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- CAPITAL MANAGEMENT AND INVESTMENT PLC, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès de la Companies House in England and Wales sous le numéro 03214950, ayant son siège social au 54 Baker Street, London W1U 7DA, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Valérie Strappa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

2.- CMI INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès de la Companies House in England and Wales sous le numéro 5024469, ayant son siège social au 54 Baker Street, London W1U 7DA, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Valérie Strappa, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société CMI LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.270, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 174 du 11 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 569 du 17 mars 2006.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12. (paragraphe 1<sup>er</sup>).** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont répartis entre gérants de classe A et gérants de classe B.

**Art. 12. (paragraphe 3).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par une signature conjointe d'un gérant de classe A ensemble avec un gérant de classe B.

**Art. 12. (paragraphe 4).** Le conseil de gérance se réunit uniquement au Grand-Duché de Luxembourg et ne peut se réunir valablement dans un autre lieu.»

Le paragraphe 2 de l'article 12 reste inchangé.

*Deuxième résolution*

Est nommé en qualité de gérant de classe B pour une période indéterminée:

Monsieur Hermanus Troskie, administrateur, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, les gérants en fonctions sont répartis en gérants de classe A et en gérants de classe B comme suit:

- Classe A: M. Timothy Woodcock, né à Londres, le 21 avril 1964, demeurant au 71, Popes Avenue, Twickenham, et;
- Classe B: Monsieur Hermanus Troskie, précité.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Strappa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(064251.3/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

---

**JML INGENIEUR CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

FIDUNORD. S.à r.l.

Signature

(062827.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**ARTIMODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6440 Echternach, 20A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 108.674.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062849.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**BUNGALOW-PARK PETITE SUISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 103.894.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062850.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**CAFE SPORTIF RODANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4815 Rodange, 55, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 21.696.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062851.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**CENTRE FUNERAIRE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 9, rue de l'Esplanade.

R. C. Luxembourg B 91.510.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062852.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**DEN PNEUENHÄNDLER-LUX-PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9190 Vichten, 13A, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 111.007.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062854.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**GRABOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.  
R. C. Luxembourg B 101.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062855.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**IMMOBILIERE BARTIMES-SCHILLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 101.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062856.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**LUBALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 101.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062858.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**RESTAURANT-FRITURE DU PARKING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 26, rue du Pont.  
R. C. Luxembourg B 106.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062859.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**EVOMED LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 88.150.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juin 2006.

Signature.

(062860.3/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.695.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08506, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

(062880.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**LAMPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 16.577.

Le bilan se terminant au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(062882.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.960.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(062884.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**CITAFINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 107.639.

Le bilan pour la période allant du 19 avril 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2006.

Signature.

(062886.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**GMC S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4043 Esch-sur-Alzette, 11-13, place Bourgaard.  
R. C. Luxembourg E 3.157.

## STATUTS

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Muller, menuisier, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1958, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 2bis, rue Claire Chêne;

2.- Madame Greta Havermans, employée privée, épouse de Monsieur Claude Muller, née à Luxembourg, le 2 mai 1960, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 2bis, rue Claire Chêne.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de GMC S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille euros (EUR 2.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par les associés. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque associé jusqu'à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-). Au delà de cinq mille euros (EUR 5.000,-), la signature conjointe des deux associés est requise.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération du capital*

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts comme suit:

1.- Monsieur Claude Muller, prénommé, trente-trois parts sociales . . . . .	33
2.- Madame Greta Havermans, prénommée, soixante-sept parts sociales . . . . .	67
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le fonds social de deux mille euros (EUR 2.000,-) a été mis à disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-4043 Esch-sur-Alzette, 11-13, place Bourgaard.

Considérant le degré de parenté entre les associés (Madame Greta Havermans, étant l'épouse de Monsieur Claude Muller), ils requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Muller, G. Havermans, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2006, vol. 918, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2006.

F. Kessler.

(064666.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

#### **ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.695.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

(062890.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**LA GRANGE FLEURIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8394 Olm, 3, rue de Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 98.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(062893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**CAFE UM BUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue du Château.  
R. C. Luxembourg B 105.371.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(062895.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**INTERCUISINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(062897.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**ARROWS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.034.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARROWS PRIVATE EQUITY S.A.

Signature

(062900.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**MARIPEPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 87.360.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 14 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Bart Van Der Haegen coopté en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005 sous le numéro L050076496.5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MARIPEPA S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064394.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

---



**H.T.I. HOTEL TRUST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 84.274.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

H.T.I. HOTEL TRUST INVESTMENT S.A.

Signature

(062901.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.839.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

(062903.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**TEOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

(062905.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**CRYSTAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 111.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CRYSTAL IMMOBILIERE S.A.

Signature

(062906.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**RAILTOUR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 14.044.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

M. Buschmann

Le Gérant

(062908.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**EUROPEAN MULTIMEDIA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.306.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROPEAN MULTIMEDIA PRODUCTION S.A.

Signature

(062909.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**IMMOBILIERE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.305.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMOBILIERE LUX S.A.

Signature

(062912.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**PECANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.903.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PECANA S.A.

Signature

(062913.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**PASCHA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 80.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASCHA HOLDING S.A.

Signature

(062923.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**F.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.904.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

F.T. HOLDING S.A.

Signature

(062926.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**REWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.812.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REWIND FINANCE S.A.

Signature

(062927.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**FIPA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 112.278.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FIPA INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

(062931.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**ANUBIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.928.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANUBIA S.A.

Signature

(062932.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**RUBY ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.408.

—  
Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062937.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**FAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 105.576.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(062954.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**STEMA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort, 38, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.655.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062938.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**ERDEVEL EUROPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 95.044.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062940.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**PRO-TREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.225.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062941.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**GARAGE MULLER-LOCATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062943.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**DAMAE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.199.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062944.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**AGROETHANOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.475.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062946.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**JOSE MANUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 14, rue Large.

R. C. Luxembourg B 117.351.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur José Manuel Serra Dos Santos, gérant de société, né le 8 novembre 1967 à Vila Do Carvalho-Covilha (Portugal), demeurant au 26, rue Theis, L-4676 Differdange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre la personne comparante et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un café avec petite restauration, ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de JOSE MANUEL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par José Manuel Serra Dos Santos, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.



**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 14, rue Large, L-4204 Esch-sur-Alzette.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur José Manuel Serra Dos Santos, gérant de société, né le 8 novembre 1967 à Vila Do Carvalho-Covilha (Portugal), demeurant au 26, rue Theis, L-4676 Differdange.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.M. Serra Dos Santos, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 10. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

*J.-J. Wagner.*

(064266.3/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

### **BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2015 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.296.

#### *Extrait d'une des résolutions d'une réunion du conseil d'administration («le conseil») tenue par téléconférence*

*le 21 juin 2006 à 11.00 heures*

En vertu des dispositions des articles 11.3 et 11.6 des statuts de la Société et par décision unanimement approuvée par le Conseil, Monsieur Francesco P. Ruggeri Laderchi, avocat, de nationalité italienne, né le 19 avril 1970 à San Donato Milanese, Italie (Code Postal 20097) et demeurant à Via della Costa, 89, Palestrina (Code Postal 00036), Italy, a été nommé comme administrateur, représentant l'actionnaire STICHTING BAKERY FINANCE au Conseil d'Administration de la Société.

Son élection fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société (soit en 2006).

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

*Administrateur & Secrétaire au Conseil d'Administration de BAKERY EQUITY LUXEMBOURG S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09811. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(064125.3/1053/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**MILTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.174.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062949.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

**E.F.C., EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 15.427.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., en abrégé E.F.C., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 15.427, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 9 décembre 1977. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 19 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Dr Mathis Burckhardt, juriste, avec adresse professionnelle à Basel (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption d'une durée illimitée pour la Société.
2. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au troisième mercredi du mois de mai à quinze heures.
3. Refonte complète des statuts de la Société et reformulation de l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter pour la société une durée illimitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième mercredi du mois de mai à quinze heures.

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts en reformulant l'objet social en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés.

Les statuts seront désormais conçus comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., en abrégé E.F.C.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à quinze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Burckhardt, M. Delfosse, H. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006, vol. 903, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064369.3/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

#### **E.F.C., EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 15.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(064371.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

77568

**MICABOUL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.117.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062950.3/2195/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**CANREAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 26.384.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08772, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062955.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---

**TRIPLE FIVE SP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 111.654.

*Exposé préliminaire*

Lors d'un acte de modification des statuts reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 février 2006, la société à responsabilité limitée EUROPA NORTH, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.505:

- a changé sa dénomination sociale en TRIPLE FIVE NORTH, S.à r.l., et
- a transféré le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Ledit acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1028 du 26 mai 2006.

*Déclaration*

Il est déclaré par les présentes que la société TRIPLE FIVE NORTH, S.à r.l., (anciennement: EUROPA NORTH, S.à r.l.), est l'associée unique de la société à responsabilité limitée TRIPLE FIVE SP, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.654, ainsi par la gérante de ladite société.

*Requisition*

Les prédites modifications relatives au changement de la dénomination sociale, de la gérance et du transfert du siège social de l'associée unique de la société TRIPLE FIVE SP, S.à r.l. sont requises partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 20 juin 2006.

*Pour la société*

*Notaire*

Par délégation

Ch. Dostert

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06817. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(063173.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

---